

## Jean-Baptiste André Godin à Athanase Cucheval-Clarigny, 17 juillet 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (14)

Collation 2 p. (15r, 16r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Athanase Cucheval-Clarigny, 17 juillet 1873, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47475>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [17 juillet 1873](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Cucheval-Clarigny, Athanase \(1821-1895\)](#)

Lieu de destination 51, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Godin demande à Cucheval-Clarigny un rendez-vous à Paris pour lui parler des concessions de chemins de fer dans le département de l'Aisne et des conséquences de l'avis du Conseil d'État des 3 et 10 avril 1873, et sur ce que le conseil général de l'Aisne doit faire auprès du gouvernement.

Notes La lettre est signée : « Godin | Député de l'Aisne | 28 rue des Réservoirs | Versailles ».

## Mots-clés

[Chemins de fer](#)

Lieux cités [Aisne \(France\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 03/04/2024

---

Vernantes 17 Juillet 73.

Monsieur.

Je désire m'entretenir  
avec vous des concessions de  
chemins de fer faites depuis  
deux ans dans le département  
de l'Aisne ; veuillez m'écrire  
si je pourrais vous rencontrer  
à Paris dans la matinée  
du Samedi prochain.

Je voudrais examiner  
avec vous les conséquences de  
l'avis du Conseil d'Etat des  
3 et 10 Avril 1873, et la  
situation qui en résulte pour  
les différentes concessions de notre

Monsieur Cadet-Claigny.

département, tant au  
point de vue de ce qui est à  
faire près du Gouvernement  
que pendant la session du  
Conseil Général de l'Aisne.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'assurance de ma grande  
consideration.

J. Godin

Député de l'Aisne  
98 rue des Saussaies  
Versailles.